



Le 13 février 2017

Réf. : GP/DL/MHM – 87/2016

Objet :

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 22 DECEMBRE 2016 A 18 H 00 A LA MAIRIE**

**PRESENTS** : M. Guy POULOU, Maire, Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, M. ANIDO, Mme ORIVE, M. LALANNE, Mme DOSPITAL, MM. GOUAILLARDET, PERROT, Mme MOULLARD, M. IBARLOZA, Mme ORMAZABAL, MM. HIRIGOYEMBERRY, VIDOUZE, ERRANDONEA, MURVIEDRO, Mmes SANCHEZ, WATIER DE CAUPENNE, M. DUHALDEBORDE, Mme DUGUET, M. ALDANA DOUAT.

**PROCURATIONS** : Mme IDIARTEGARAY-PUYOU à M. POULOU, Mme CANET-MOULIN à Mme WATIER DE CAUPENNE, M. URANGA à Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, M. ROSENCZVEIG à M. IBARLOZA, Mme BERGARA-DELCOURTE à M. DUHALDEBORDE, Mme LARRASA à M. ALDANA DOUAT.

**ABSENTES** : Mmes ANCIZAR, UGARTEMENDIA, TAPIA.

Convocation du 15 décembre 2016.

Sous la présidence de M. Guy POULOU, Maire.

M. LALANNE est désigné secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Untxin et de Voirie de Ciboure et Urrugne (Année 2015)
- 2/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 3/ ZAD de l'Encan : Convention de portage foncier
- 4/ Adhésion à un groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »
- 5/ Questions diverses

1) **RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA BASSE VALLEE DE L'UNTXIN ET DE VOIRIE DE CIBOURE ET URRUGNE (ANNEE 2015)**

**Rapporteur : M. ANIDO**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le rapport d'activité 2015 établi conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui a été adressé par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Untxin et de Voirie de CIBOURE et URRUGNE le 9 décembre 2016, afin qu'il en soit fait communication en séance publique du conseil municipal.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND** acte de ce rapport d'activités 2015 transmis par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Untxin et de Voirie de CIBOURE et URRUGNE.

Le rapport annuel est à la disposition du public pour consultation au Secrétariat Général de la Mairie.

Commentaires :

Monsieur le Maire :

Y-a-t'il quelques remarques ?

Mme DUGUET :

*« Oui, Monsieur le Maire, une petite remarque. Je n'ai pas eu le temps de passer en Mairie pour vérifier le dossier de préparation. Je ne sais pas s'il y a autre chose que ce document-là. »*

M. LAHOURNERE :

Il n'y a que ce document.

Mme DUGUET :

*« Cela fait un peu juste quand même au niveau du rapport d'activité, surtout qu'il date de l'année dernière. Vous n'avez pas d'autres documents alors ? »*

Monsieur le Maire :

Non, tout est là. Vous vous adresserez au Secrétariat Général de la Mairie d'URRUGNE pour demander la prochaine fois.

Mme DUGUET :

*« Je demande à URRUGNE alors ? »*

Monsieur le Maire :

Voilà.

Mme DUGUET :

*« Ils ne vous l'ont pas envoyé à vous ? C'est cela qui est étonnant. »*

M. LAHOURNERE :

On leur a fait la demande, ils nous ont transmis ce document suite à la demande. Chaque année, on reçoit les CA et les BP par l'intermédiaire de Monsieur le Maire ou de M. ANIDO. Je pense que si vous les demandez, il y a possibilité, ne serait-ce que de les consulter en Mairie d'URRUGNE ou voir ici si on les a. De les consulter ici, je pense que cela ne pose pas de souci.

Mme DUGUET :

« *D'accord. Merci.* »

M. DUHALDEBORDE :

« *Juste un mot. Il n'y a pas grand chose dans ce premier dossier, mais ce qu'il y a en plus, est complètement déséquilibré. On nous présente deux comptes administratifs qui sont déséquilibrés, aussi bien le budget général que dans le budget annexe, donc le budget général du syndicat intercommunal de l'Untxin que le budget du VVF. Donc j'ai trouvé un peu gros.* »

Monsieur le Maire :

Un peu léger. Pour avoir assisté à toutes les séances des conseils syndicaux avec Henri ANIDO et Jean-Jacques GOUAILLARDET, c'est vrai que c'est un peu plus, bien que ce ne soient pas des rapports très lourds. Mais enfin, c'est un peu léger.

M. DUHALDEBORDE :

« *Dans le premier cas les recettes l'emportent sur les dépenses, tant mieux, mais dans le deuxième cas, les dépenses l'emportent plus largement sur les recettes.* »

Mme DUGUET :

« *Ce syndicat est voué à disparaître, de toute façon ?* »

Monsieur le Maire :

Non, mais vous allez parler combien de fois sur le même sujet Mme DUGUET ?

Mme DUGUET :

« *Monsieur le Maire.* »

Monsieur le Maire :

Allez-y.

Mme DUGUET :

« *Je vous ai juste demandé si de toute façon ce syndicat a vocation à disparaître dans quelques jours ou on le garde ?* »

Monsieur le Maire :

Non, il est maintenu, comme celui des écoles CIBOURE-URRUGNE.

Mme DUGUET :

« *Vous voyez.* »

Monsieur le Maire :

Et le syndicat de la Baie bien sûr aussi.

Donc nous prenons acte, comme nous avons pris acte de vos remarques, et nous allons nous-mêmes intervenir auprès du secrétariat de ce syndicat qui se situe à URRUGNE, et le siège social est à URRUGNE également.

## **2) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

**Rapporteur : Monsieur PERROT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n° 11 du 8 septembre 2016 du conseil communautaire de l'Agglomération Sud Pays Basque approuvant la modification de ses statuts et le transfert de la compétence en matière de « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » à compter du 26 décembre 2016,

Vu la délibération n° 17 du 24 novembre 2016 du conseil communautaire de l'Agglomération Sud Pays Basque approuvant la modification de ses statuts et l'extension des compétences de l'Agglomération Sud Pays Basque à l'aménagement numérique du territoire,

Vu le rapport de la CLECT, réunie en séance du 13 décembre 2016,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT, dans sa séance du 13 décembre 2016 a approuvé le montant du nouveau transfert de charge induit par la reprise par l'Agglomération de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménages et déchets assimilés.

La CLECT souhaite procéder à une fixation libre des attributions de compensation, l'ensemble des conseils municipaux concernés doivent approuver le rapport de la CLECT et le conseil communautaire doit statuer à la majorité des deux tiers.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 13 décembre 2016 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **3) ZAD DE L'ENCAN : CONVENTION DE PORTAGE FONCIER**

**Rapporteur : Monsieur GOUAILLARDET**

Dans le cadre de ses politiques foncière, urbaine, sociale et économique, la ville de Ciboure a décidé de maîtriser un ensemble immobilier comprenant des garages ou chais bâtis, élevés sur un seul niveau, répartis en alignement de part d'une voie interne de desserte, le tout formant la copropriété dite des Chais de Marinela.

Conformément à la délibération en date du 29 juin 2015, Monsieur le Maire a sollicité l'Etablissement Public Foncier Local Pays-Basque (EPFL Pays-Basque) afin de :

- l'assister dans la définition des conditions et modalités de négociations,
- arrêter les procédures d'acquisition,
- négocier, acquérir et porter les biens fonciers et immobiliers nécessaires à la réalisation de son opération.

Par décision n° 9/2016 du 10 mars 2016, Monsieur le Maire délègue son droit de préemption en Zone d'Aménagement Différé de l'Encan à l'EPFL Pays-Basque dans le but d'acquérir un local dans un bâtiment en copropriété constituant 1/34 du lot 38, bâti et non occupé à usage de chai, situé 1 et 3

avenue Errepira à Ciboure, cadastré section AL 403 et 404, d'une contenance respective de 1791 m<sup>2</sup> et 950 m<sup>2</sup>.

Les négociations ayant abouti, une convention de portage foncier avec l'EPFL Pays Basque a été établie pour un montant de capital stocké de 56 808,69 € sur une durée de 8 ans avec un taux annuel des frais de portage : 1% HT.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **4) ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX / FOURNITURES / SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »**

**Rapporteur : M. ANIDO**

Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la commune de Ciboure fait déjà partie du groupement de commandes créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energie de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achats d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir les meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la commune de Ciboure au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **CONFIRME** l'adhésion de la commune de Ciboure au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement telle que présentée et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- **AUTORISE** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

- **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaires(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Ciboure est partie prenante,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Ciboure est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 5) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

Nous passons aux questions diverses, s'il y en a.

M. ALDANA DOUAT :

*« Monsieur le Maire, je vous avais transmis hier une demande pour faire passer une motion, je ne sais pas si vous l'avez reçue. »*

Monsieur le Maire :

Allez-y, j'allais la présenter maintenant.

M. ALDANA DOUAT :

*« Je vous laisse. »*

Monsieur le Maire :

Non, allez-y.

M. ALDANA DOUAT :

*« C'est à vous de la présenter, vous êtes le Maire. Comme vous voulez. »*

Monsieur le Maire :

Je ne veux pas lire tout cela, donc vous pouvez. Cela ferait feux fois.

M. ALDANA DOUAT :

*« C'est une motion que je me suis permis de faire suivre à Monsieur le Maire pour la présenter aujourd'hui. C'est une motion qui a été élaborée lundi par pas mal d'élus, 90 élus je pense qui étaient réunis à BAYONNE. C'est une motion qui fait suite aux arrestations qui ont eu lieu vendredi dernier à LOUHOSSOA, dans laquelle la police française a arrêté cinq personnes de la société civile qui s'étaient engagées à désarmer une partie de l'arsenal de l'ETA, car depuis 2011 l'ETA a décidé d'arrêter son activité armée et est prête à se désarmer, mais on est dans une situation assez schizophrénique dans laquelle une organisation armée est prête à se désarmer, mais les Etats français et espagnols refusent ce désarmement et, pire encore, entravent toute initiative qui va dans ce sens-là. Donc c'est une lettre qui, au jour d'aujourd'hui, a été signée à ma connaissance par 400 élus du Pays Basque, dont 60 Maires, donc je vous la lis.*

*C'est adressé au Gouvernement français et cela va être présenté je crois demain à midi à la Sous-Préfecture de BAYONNE.*

*« Adressé au Gouvernement français.*

*Cinq personnes ont été arrêtées hier soir, alors qu'elles neutralisaient une partie de l'arsenal d'ETA. Les élus soussignés ont appris que cette opération, s'inscrivant dans la démarche initiée en 2011 à Aiete, visait à pallier le manque d'implication des Etats espagnol et français et à prendre en charge, au titre de la société civile, la destruction des armes de l'organisation ETA.*

*Nous, élus du Pays Basque de toutes sensibilités politiques, sommes interpellés par ces arrestations car il s'agit de personnalités connues de tous, dont l'engagement en faveur de la paix est incontestable, ce dont nous voulons témoigner.*

*Parce que nous voulons contribuer à un avenir sans violence et démocratique pour le Pays Basque, Parce que la prise en compte de la situation des prisonniers et des souffrances de toutes les victimes est un préalable incontournable,*

*Parce que nous avons la conviction que le désarmement de l'arsenal de l'ETA doit être organisé sans délai,*

*Afin que la société civile ne soit plus dans l'obligation d'intercéder, comme elle y a été contrainte à Louhossoa,*

*Nous, élus du Pays Basque, demandons au Gouvernement français de s'impliquer dans le processus de désarmement et la résolution globale du conflit.*

*Fait à Bayonne, le 19 décembre 2016. » »*

Monsieur le Maire :

Merci.

Je vais faire une petite réponse quand même. Sur ce sujet, il n'y a pas d'autres interventions ?

M. IBARLOZA :

Je voudrais dire un mot. Je pense qu'on est dans une période où il nous faut la paix absolument, ici et dans le monde, et on a une occasion là de terminer avec cette affaire qui dure depuis 50 ans, de terminer une fois pour toutes. Mais, je n'ai pas l'impression que... les deux Gouvernements se servent de ce prétexte pour écraser encore les personnes qui sont en train de payer en prison, les écraser un peu plus, et surtout, pour ne pas que ce soit eux qui disent « on est d'accord pour la paix ». Alors cela je ne comprends pas qu'un pays démocratique comme nous en Europe, qu'on ne cherche pas par tous les moyens de faire la paix chez nous, et qu'on va faire la guerre chez les autres pour faire la paix chez les autres. Il y a un truc que je ne comprends pas, et vraiment je ne comprends pas. On a eu quand même assez de morts ici, et on ne va pas quand même prendre un prétexte que ce n'est pas encore tout-à-fait le moment ou ce n'est pas ceci ou cela. Moi je n'aimerais pas, franchement, que certains jeunes qui n'ont plus rien à perdre ici recommencent à faire quelque chose qui ne sera pas démocratique. Il ne faudra pas les pousser à aller faire le con. On ne va pas les pousser, on va faire en sorte que cela se termine une fois pour toutes, qu'on enlève ces armes-là. Elles peuvent tomber entre n'importe quelles mains, si la police arrive à les avoir, d'autres personnes peuvent tomber dessus. Alors moi j'aimerais bien qu'on s'engage en tant que démocrates, qu'on s'engage pour faire au moins un geste envers la paix. C'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire :

Moi, ma réponse sera que...

M. DUHALDEBORDE :

*« Monsieur le Maire, vous voulez qu'on parle avant vous ou on peut parler ? »*

Monsieur le Maire :

Cela m'est égal. Parlez avant. Peut-être que je répondrai.

M. DUHALDEBORDE :

*« Je vous laisse parler alors. »*

Monsieur le Maire :

Il s'agit en fait d'une motion, mais aussi d'une demande de signatures à titre individuel. Vous voyez bien qu'il y a transversalement au sein des partis qui nous représentent, des différences d'opinions. Alors je préfère que cela soit un acte individuel de chacun des membres du conseil municipal. Vous avez jusqu'à demain, et je vais vous donner, pour ceux qui le souhaitent, le mail de celui qui m'a envoyé cela [bakebidea@gmail.com](mailto:bakebidea@gmail.com)

D'autres me l'ont envoyé, mais ceux qui m'ont envoyé le texte ce sont tous des élus, je n'ai pas reçu de texte d'élus du Parti Socialiste, mais ma réponse est celle-là : les cinq inculpés arrêtés à LOUHOSSOA ont décidé qu'ils représentent la société civile. C'est dans tout ce qu'on peut lire en ce moment. Leur engagement pour la cause de la paix est connu. Mais pour ces cinq personnes, leur engagement notoire pour la cause abertzale radicale est aussi connu. On les connaît tous. A ce titre, il me semble qu'ils ne représentent pas la majorité des Basques et donc pas cette société civile qui leur est si chère. Société civile, entre parenthèses, si longtemps muselée par la peur de s'opposer aux violents. Leurs convictions sont respectables mais sont loin d'être sur ce plan-là partagées par tous. A CIBOURE, je pense que nous sommes nombreux à souhaiter le rapprochement des prisonniers pour initier un processus de paix, moi-même je suis pour cela, mais nous ne souhaitons pas tous faire partie de cette prétendue société civile qui a préféré prendre à son compte clandestinement la neutralisation de ce stock guerrier. Et moi je pleure encore l'assassinat d'un de mes amis à SAINT SEBASTIEN, Gregorio ORDONEZ qui a été assassiné par l'ETA, et je ne parle pas des députés socialistes dont je n'ai pas eu le nom pour préparer ce petit mot. Je respecte nos lois républicaines qui auraient voulu qu'ils déposent les armes et ces explosifs dans une gendarmerie. C'était là la destination de ces armes, et pas d'aller clandestinement essayer ou prétendre essayer de les désactiver.

Alors ces cinq personnes sont maintenant aux prises avec la justice française, et moi je ne souhaite pas contester les décisions de la justice française. Donc c'est pourquoi je vous propose de signer cette motion à titre individuel. Tout le monde est libre de la signer, mais je ne présenterai pas cette motion au compte du conseil municipal.

Monsieur DUHALDEBORDE ?

M. DUHALDEBORDE :

*« Oui, Monsieur le Maire, il s'agit d'une opération judiciaire, mais ce qui est le plus important c'est que le processus de paix a été engagé depuis plus de cinq ans, et je pense, depuis le début de cette démarche, que Bake Bidea est vraiment une démarche qui mérite d'être soutenue. J'ai également le sentiment, même si je ne connais pas les cinq personnes, je ne les connais que de nom, j'ai le sentiment que les cinq personnes présentes à LOUHOSSOA ont voulu bien faire, même si, évidemment, on peut discuter la solution employée. Nous vivons et nous voulons tous vivre dans un Etat de droit, et donc, pour ce qui me concerne évidemment, je ne vais pas me mettre à encourager ce que certains appellent la désobéissance civile. J'ai été un peu surpris de ce que j'ai entendu de part et d'autre, et même de certains milieux que je connais un peu, un peu plus. Il m'a semblé qu'au Ministère de l'Intérieur on n'ait pas tous les éléments, et c'est dommage parce que, au Ministère de l'Intérieur on sait ou on ne sait pas, que le Ministre qui vient d'arriver ne sache pas, on ne peut pas lui en vouloir, il est de la Seine Saint Denis, c'est son droit, mais ensuite ils ont des moyens au niveau central comme au niveau départemental. Et puis ils ont également une possibilité, c'est vrai que cette démarche de Bake Bidea a été impulsée ou a été soutenue depuis le début par des fortes personnalités comme l'ancien secrétaire général de l'ONU, qui est un ancien Ministre de l'Intérieur, de grandes qualités, Pierre JOXE, qui est toujours dans le circuit, l'un de ses successeurs pourrait l'appeler si il voulait savoir un petit peu de quoi il s'agit. Et donc, quand j'ai vu le texte de l'adresse au Gouvernement français, je ne suis pas à 100 % d'accord avec ce texte, je l'aurais écrit un petit peu différemment, mais s'il y avait une motion à voter je la voterais, et s'il n'y a pas de motion à voter, je la signerai. »*

Monsieur le Maire :

C'est très bien.

Mme DUGUET :

*« Monsieur le Maire, je voudrais intervenir un petit peu, pas longtemps. Vous parlez de remettre en cause la justice. En fait, je pense qu'on a dépassé ce stade-là. Je pense que la paix est une chose essentielle sur terre, puisque comme a dit Iñaki, effectivement, on essaie de la faire ailleurs, et je pense qu'interpeller le Gouvernement français pour que les choses aillent dans le bon sens ou dans le meilleur sens possible, c'est possible. Donc la motion vous ne la présentez pas, ce n'est pas un problème pour moi, moi j'ai déjà signé ce courrier depuis deux jours. »*



Monsieur le Maire :

Très bien. Donc chacun individuellement est libre de signer. Je vous répète [bakebidea@gmail.com](mailto:bakebidea@gmail.com)

M. ALDANA DOUAT :

« Pour faire plus vite, parce qu'il faut le présenter pour demain à midi, si vous voulez j'ai le texte ici, et ceux qui veulent peuvent le signer directement, et moi je m'engage à le faire transmettre ce soir à Bake Bidea. »

Monsieur le Maire :

Je ne souhaite pas que chacun se détermine. Chacun se déterminera chez lui et non pas devant les autres.

J'ai une question écrite qui m'est parvenue le mardi 20.

Mme DUBARBIER, c'est à vous.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Je m'excuse de prendre la parole après un sujet aussi délicat, parce que ma question va peut-être paraître tout-à-fait anodine. Mais cela clôturera ce conseil.

« Monsieur le Maire,

Après la parution du dernier bulletin municipal, de nombreux administrés m'ont fait part de leur étonnement. En effet, les membres de la liste Ziburu Bizi nous manifestent dans le dernier bulletin municipal leur inquiétude de voir, je les cite « l'éviction de toute opposition des commissions et organisme intercommunal ».

Or, lors du conseil municipal du 13/12 où on procédait à l'élection de nos représentants au conseil communautaire, quelle ne fut pas leur surprise de voir la candidature de M. DUHALDEBORDE rejetée par les même co-listiers.

Je me suis trouvée très dépourvue pour leur répondre, car ma lecture du règlement pour la nouvelle EPCI me semblait leur offrir cette opportunité.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, m'éclairer sur ce point de règlement ? »

Monsieur le Maire :

Ah non, je ne peux absolument pas vous éclairer. C'est mathématique, il y avait la loi qui décrivait le processus électoral, moyenne + le plus fort reste, peut-être que Didier, tu connais par cœur le texte ?

Enfin, moi je n'ai pas d'explication à la non-élection de M. DUHALDEBORDE, que des bulletins rayés, des bulletins blancs...

M. LAHOURNERE :

Comme le disait Monsieur le Maire, je ne suis pas là pour apporter des explications. Le seul fait que, si on se positionne sur juste un constat théorique, à savoir que le jour du conseil municipal il y avait 27 suffrages exprimés, sur 27 suffrages exprimés de base il y en avait 20 qui concernaient la majorité de Monsieur le Maire et 7 qui concernaient l'opposition, et à ce moment-là, si toute l'opposition effectivement avait voté en faveur de M. DUHALDEBORDE, M. DUHALDEBORDE aurait représenté la commune de CIBOURE au sein de l'EPCI Pays Basque. C'est la seule chose que je peux vous apporter.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Merci M. LAHOURNERE.

Monsieur le Maire :

Est-ce que ma réponse vous convient ?

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Tout-à-fait.

M. ALDANA DOUAT :

*« Comme la question nous était posée, je vais éclaircir le vote, c'est très simple. M. DUHALDEBORDE ne nous a pas demandé non plus de voter pour lui. Donc c'est tout simple, on n'a pas eu de coup de fil. »*

Monsieur le Maire :

C'est en effet très simple. Même trop simple.

La séance levée.

Je vous invite à prendre un verre en oubliant nos divergences, et nous allons boire un verre de champagne pour fêter l'arrivée de la nouvelle année. Il nous restait un tout petit peu d'argent Franck.

Séance levée à 18 h 40